

EDW FORMATION

SAFETY ACADEMY

Nous sommes un **centre** agréé pour la **formation ADR**

Nous avons créé pour vous un centre accueillant, afin de vous permettre de venir suivre des formations théoriques et pratiques données par un formateur qualifié et agréé par le SPW.

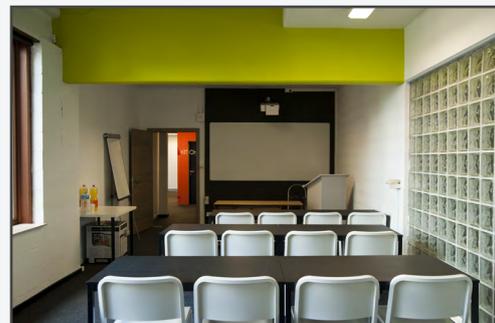
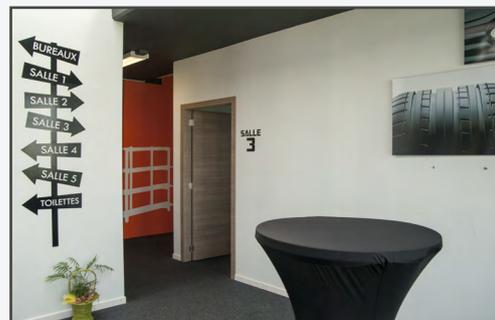
La disposition des salles et de leurs accès est le fruit d'une longue réflexion. Tout est mis en œuvre pour créer une atmosphère empreinte de sérénité propice à l'apprentissage.

Toutes les salles bénéficient d'un environnement multimédia. On y retrouve des rétroprojecteurs directs, des tableaux interactifs et une connexion Wi-Fi.

Au cours de la formation, le chauffeur va se familiariser avec les réglementations relatives au transport des matières dangereuses: sécurité et premiers secours aux personnes contaminées par les produits dangereux solides ou liquides. Il effectuera des exercices.

Voici les points abordés durant la formation **ADR**:

- Règlementation du transport de marchandises dangereuses
- Classification des marchandises dangereuses
- Prescription pour le transport
- Récipients pour le transport des marchandises dangereuses
- Documents de bord
- Signalisation
- Prescriptions pendant le transport
- Prescriptions relatives aux véhicules et leurs équipements
- Exemptions
- Préventions et mesures d'urgence lors d'accidents
- Arrimage et protection du chargement



SUIVEZ-NOUS SUR NOTRE PAGE



Pour toute **info** complémentaire : www.edwformation.be

EDW Formation sprl
Mr Eric DE WAEGENAERE
+32 (0)474 685 514
edwformation@gmail.com



Tél. : +32 (0)64 33 05 56
Fax : +32 (0)64 55 97 41
Route du Grand Peuplier, 6
7110 STRÉPY-BRACQUEGNIES



Contenu du cours ADR

1. Les généralités

La réglementation du transport de marchandises dangereuses

1. Les prescriptions légales applicables

La classification des marchandises dangereuses

1. Les classes de marchandises dangereuses
2. La subdivision des classes
3. Le numéro ONU et la désignation officielle de transport de la marchandise dangereuse
4. Où trouve-t-on la classification correcte des matières dangereuses?
5. Les données supplémentaires qui complètent parfois la classification

2. Les prescriptions pour le transport

Les récipients pour le transport des marchandises dangereuses

1. Les colis
2. Les citernes
3. Les conteneurs
4. Le transport en vrac

Les documents de bord

1. Le document de transport
2. Le certificat d'emportage du conteneur
3. Les consignes écrites
4. Le certificat de formation ADR
5. Le certificat d'agrément ADR pour le véhicule
6. La copie d'un éventuel accord multilatéral ou d'une dérogation nationale
7. Le certificat de visite du contrôle technique
8. Les remarques importantes

La signalisation

1. La signalisation des colis
2. La signalisation des suremballages
3. La signalisation des conteneurs, conteneurs-citernes, citernes mobiles et véhicules
4. Les remarques importantes

Les prescriptions pendant le transport

1. Les réglementations nationales sur la circulation
2. L'équipage du véhicule
3. Le chargement en commun des colis
4. Le transport de produits alimentaires et alimentaires pour animaux
5. La sûreté (l'arrêt et le stationnement)
6. Les autres prescriptions

Les prescriptions relatives aux véhicules et leurs équipements

1. L'unité de transport
2. Les véhicules
3. L'équipement de sécurité
4. Le réservoir à carburant

Les exemptions

1. Les exemptions partielles
2. Les exemptions totales

3. Les préventions et mesures d'urgence lors d'accidents

Les préventions et mesures d'urgence lors d'accidents

1. Les causes principales
2. L'application des consignes écrites
3. Le feu et la lutte contre le feu

L'arrimage et la protection du chargement

1. Les causes des pertes de chargement et du renversement d'un véhicule
2. Les mesures à prendre pour éviter les pertes de chargement et le renversement du véhicule
3. Les prescriptions spéciales pour le transport de bouteilles de gaz (classe 2)

Pour toute **info** complémentaire : www.edwformation.be

EDW Formation sprl
Mr Eric DE WAEGENAERE
+32 (0)474 685 514
edwformation@gmail.com



Tél. : +32 (0)64 33 05 56
Fax : +32 (0)64 55 97 41
Route du Grand Peuplier, 6
7110 STRÉPY-BRACQUEGNIES